

Contournement autoroutier d'Arles

Comité de suivi écologique

Séance n°1 - 21 juin 2012

Note de synthèse

1. Liste des participants	1
2. Présentation générale.....	2
3. Synthèse des échanges	2
3.1. Premiers éléments de connaissance partagée.....	2
3.1.1. Inventaires faune- flore	2
3.1.2. Les orientations à envisager pour éviter, réduire, limiter les impacts.....	3
4. Suite du processus et calendrier.....	5

1. LISTE DES PARTICIPANTS

BOUVIER Espoir, Région PACA	BARANGER Francis, ADESM
MARIANI Jean-Paul, Région PACA	WOLFF Axel, CEN PACA
CHATZOPOULOS Magali, DDTM 13	TADDEI Marie-José, ACEN
JAUBERT Stéphane, DDTM 13	DUB Corinne, ACEN
MARTIN Aline, Ville d'Arles	ROCHAT Nadine, CIQ Tête de Camargue
MASSON Jean-Luc, Ville d'Arles	LEMEUR Michel, CIQ de la Roquette
HENRY Mireille, Ville de Saint-Martin-de-Crau	LAUGIER Albert, ASSPB
OLIVRY Didier, PNR de Camargue	LAMENT Philippe, ASSPB
RABEMANANJARA Florian, PNR de Camargue	FABRE Nadia, DREAL PACA
CABIBEL Marc, SAFER	BLANC Philippe, DREAL PACA
FOURATE Sarah, Groupe Chiroptères de Provence	VERQUERRE Arnaud, CETE Méditerranée
COSSON Emmanuel, Groupe Chiroptères de Provence	BASSI Christelle, CETE Méditerranée
GONDRAN Charlotte, Comité Foin de Crau	GENG Matthieu, Biotope
MASSEZ Grégoire, Amis Marais du Vigueirat – Marais de Meyranne	BREYSSE Chrystel, Nicaya Conseil
PROST Muriel, Migrateurs Rhône Méditerranée	KANTE Eloïse, Nicaya Conseil

2. PRESENTATION GENERALE

La DREAL, en introduction de cette première séance de travail, présente le cadre et l'avancement général du projet de contournement autoroutier d'Arles, la démarche de concertation continue à travers la mobilisation de différents groupes de travail et la démarche de travail engagée sur la thématique liée au milieu naturel.

Les différents points abordés sont les suivants :

- Rappel du projet
 - Présentation générale
 - Bilan de la concertation L300-2 de juin 2011
 - Processus de travail engagé
- Rôle du comité de suivi écologique
- Aspects réglementaires des mesures compensatoires
- 1^{ers} éléments d'inventaire sur le tracé retenu pour étude
- Processus et calendrier proposés

3. SYNTHESE DES ECHANGES

A la suite de cette présentation, des échanges ont lieu entre les participants.

3.1. Premiers éléments de connaissance partagée

3.1.1. Inventaires faune-flore

- La DREAL PACA a commandé à la société BIOTOPE une mise à jour des inventaires faune/flore réalisés précédemment. Ces investigations, centrées sur la variante de tracée retenue pour la suite des études au terme de la concertation publique (bande de 300 mètres), seront finalisées durant l'été. Le rendu de ce travail sera présenté lors du prochain comité de suivi écologique.
- Certains participants soulignent que l'inventaire des espèces présent sur le territoire gagnerait à être considéré au-delà du simple fuseau d'études (réaménagement de terrain, etc.) afin de pouvoir évaluer au mieux l'impact du projet sur ces espèces.

La DREAL répond que la problématique des continuités écologiques est bien prise en compte dans les études relatives au milieu naturel.

Prise en compte des espèces susceptibles d'arriver sur le territoire

- Les inventaires faune/flore ciblent les espèces présentes sur le territoire.
- La question est posée de savoir de quelle manière de nouvelles espèces pourraient être prises en compte leur apparition ou réapparition sur le territoire est jugée possible.
 - La loutre, par exemple, se trouve actuellement à la limite du département et représente un enjeu fort. La DREAL précise qu'il paraît difficile par principe d'envisager toutes les éventualités d'apparition de nouvelles espèces et d'intégrer au projet des dispositifs ou des adaptations pour des espèces non présentes.
 - Cependant, le cas particulier (et emblématique) de la loutre pourra être pris en compte et ce d'autant que cette approche ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le projet compte tenu de ses caractéristiques (transparence quasi totale de la route au niveau des franchissements des principaux cours d'eau).

3.1.2. Les orientations à envisager pour éviter, réduire, limiter les impacts

Pollution lumineuse

- Certains pays européens ont légiféré sur cette problématique. Ce n'est pas le cas de la France.
- Certains dispositifs ne dérangent pas les espèces.
- L'association nationale de préservation du ciel nocturne et d'autres acteurs compétents pourraient apporter une aide technique en matière de prise en compte de ce type de pollution.

Intégration paysagère

- Une approche et une analyse paysagère sont intégrées aux études afin d'assurer la meilleure insertion possible de la future infrastructure dans les paysages traversés. Ce sujet est traité par des spécialistes paysagistes et architectes, missionnés par la DREAL. Une séance supplémentaire pourrait être prévue pour aborder cette thématique plus spécifiquement.
- Une fois que le tracé précis de la future autoroute sera arrêté, la limite du Parc sera réajustée vers le Nord. La prochaine révision de la Charte du Parc est prévue pour 2022.

Viaduc de franchissement du Rhône

- Le viaduc ira de digue à digue.
- En application des règles du SDAGE, le volume immergé des piles du viaduc devra être compensé par des excavations dans des zones naturelles sans enjeux écologiques.
 - Il est proposé de traiter cette disposition en cohérence avec les projets prévus par ailleurs dans le lit du Rhône (notamment par le

SYMADREM) et de prévoir ces compensations dans le cadre des travaux d'aménagement du fleuve ainsi programmés.

- Une telle approche permet de traiter à la fois des enjeux hydrauliques et écologiques. Une mesure compensatoire relative à un projet donné ne peut pas être mobilisée pour un autre projet, mais pour deux projets concomitants les mesures compensatoires peuvent être mutualisées pour accroître leur efficacité.
- Le profil en long du viaduc assure une transparence quasi totale dans le lit du Rhône : transparence vis-à-vis de l'écoulement d'eau, mais aussi de la circulation de la faune. Le tirant d'air prévu sous le viaduc permettra la navigation fluvio-maritime et les interventions en périodes de crues sur la crête des digues.

☐ Voiries existantes

- Toutes les fonctionnalités écologiques et les circulations de personnes sont prises en compte à l'échelle du territoire. Ainsi le projet aura peu d'impact sur les pratiques locales et les circulations au-delà de la bande d'études.

☐ Phase chantier

- Des études sont en cours et un cahier des charges sera réalisé pour définir les conditions d'exécution des travaux. La réalisation de l'ouvrage revenant au concessionnaire, ce sera à lui à faire cet exercice, en conformité avec les exigences de son cahier des charges qui seront précisées au terme de l'enquête publique préalable à la DUP.
- Les emprises du chantier doivent être prévues à l'avance et feront l'objet d'une présentation en CNPN. Il apparaît important d'aborder ce point aussi tôt que possible.
- Les remblais :
 - Certains participants indiquent qu'il convient d'être vigilant quant à l'impact par infiltration des remblais qui seront mis en œuvre et de ne pas utiliser de mâchefers ou des matériaux susceptibles de polluer les soles et les nappes.
 - La DREAL rappelle que les matériaux utilisés pendant les travaux devront être parfaitement respectueux de l'environnement, en application de la réglementation en vigueur.

☐ Une approche transversale est proposée entre les groupes de travail « hydraulique », « agriculture et foncier agricole » et le « comité de suivi écologique » afin d'aborder la problématique de traitement des eaux et de l'entretien des abords de la route.

- Ces points sont pris en compte dans l'étude d'impact.
- La DREAL rappelle que les groupes de travail ciblent en premier lieu les acteurs qui sont directement concernés par chaque thématique.

- Les informations partagées dans le cadre des groupes de travail, consignées sur le site internet de la DREAL (qui propose les synthèses et diaporama de chaque réunion), permettent à chacun de prendre connaissance du travail conduit dans chaque groupe et, le cas échéant, d'apporter des précisions, remarques ou contributions.
- La question des forages a été évoquée :
 - Une grande majorité des habitants de la Draille Marseillaise possède un forage.
 - La réalisation de nouveaux forages apparaît potentiellement comme un problème sur le territoire.
 - Dans le cadre du groupe de travail sur l'agriculture, le principe de pouvoir imposer au futur concessionnaire de ne pas prélever d'eau dans la nappe de Crau (par le recours à des forages) et de valoriser les réseaux de surface existants a été proposé.

4. SUITE DU PROCESSUS ET CALENDRIER

- ❑ Les inventaires de terrain vont être finalisés et feront l'objet d'une présentation dans le prochain comité de suivi écologique.
- ❑ Une étude fine de l'insertion paysagère du contournement dans son environnement est proposée. Cette thématique pourra faire l'objet d'une séance de travail supplémentaire en comité de suivi écologique selon l'avancement du travail mené. Cette thématique est prévue par le maître d'ouvrage.
- ❑ Pour la réalisation du viaduc, il est proposé d'étudier la faisabilité technique d'autres méthodes de compensation hydraulique et leurs effets induits sur l'environnement.
- ❑ Pour la prochaine séance :
 - Le bureau d'étude BIOTOPE présentera les résultats des derniers inventaires faune/flore.
 - Une présentation des caractéristiques géométriques et architecturales du viaduc sera faite.
 - La 2^{ème} séance de travail aura lieu le **lundi 24 septembre à 9h30** à la maison des associations d'Arles (boulevard des Lices).